

Question écrite du 02/07/2020

de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Au niveau des scolytes, la Covid-19 n'a rien arrangé. Néanmoins, des solutions semblent se profiler. Ainsi, la presse locale relayait il y a peu une initiative intéressante. Le Parc naturel des Sources, sur les Communes de Spa et Stoumont, a mis en place un guichet « scolytes » en collaboration avec la Cellule d'appui à la petite forêt privée qui fournit des conseils avisés et des locations de matériel adapté. Ainsi, c'est un suivi précieux des parcelles qui pourra être effectué.

Par ailleurs, ces lieux proposent la mise à disposition d'écorceurs qui semblent être une solution particulièrement efficace.

Comment Madame la Ministre pourrait-elle encourager la mise sur pied de « guichets scolytes », qui permettront un suivi et une cartographie précise de la situation tout en fournissant la mise à disposition d'écorceurs ?

Il me revient par ailleurs que dans certaines communes, les autorités écrivent aux propriétaires privés en fournissant les outils de détection pour qu'ils soient attentifs à la propagation de scolytes sur leur territoire.

Envisage-t-elle de demander à toutes les autorités communales concernées de systématiser la pratique ?

Par ailleurs, les sécheresses qui deviennent structurelles en ces périodes estivales ajoutées aux hivers doux favorisent la venue de scolytes. En réponse à une de mes questions elle avait indiqué avoir chargé son administration de passer un marché de services pour réaliser une étude globale sur la faisabilité d'un mécanisme assurantiel, comme il est à l'étude pour les dégâts agricoles. Où cela en est-il ?

Enfin, le CRA-W étudie toujours les techniques de piégeage des scolytes.

Elle avait déclaré pouvoir soutenir les techniques de piégeage abouties et efficaces.

A-t-elle plus d'informations par rapport à l'aboutissement de ces recherches ?

Le cas échéant, comment compte-t-elle soutenir celles-ci ?

Réponse du 24/07/2020

de TELLIER Céline

L'initiative conjointe du parc Naturel des Sources et de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt privée de l'OEWB offre en effet une solution intéressante. Le système d'écorçage dont il est question ici est en fait constitué, schématiquement, d'une tronçonneuse munie d'un rabot. Cette technique n'est applicable qu'à petite échelle, lorsque quelques arbres sont concernés dans une parcelle.

À une tout autre échelle, et comme je l'avais annoncé, nous avons fait en sorte que les exploitants forestiers puissent dès maintenant bénéficier d'une subvention pour équiper de rouleaux écorceurs leurs engins d'abattage.

Le « guichet scolyte » dont il est question ici n'est pas une nouveauté. En effet, dès le début de la crise des scolytes, le site internet « scolytes.be » a été mis en place à l'initiative de la taskforce « scolytes » pilotée par l'OEWB. Il comporte un guichet d'information géré par l'OEWB. Toute personne concernée peut prendre contact avec celui-ci et recevoir des conseils pour la gestion des scolytes et, le cas échéant, être réorientée vers les professionnels du secteur.

L'Union des Villes et communes de Wallonie (UVCW) est active dans le domaine de la sensibilisation. Le 8 juin dernier, une vidéoconférence a réuni une cinquantaine de leurs membres entre autres sur cette thématique. Par ailleurs, plusieurs communes communiquent des informations « scolytes » au travers de leur site internet.

Concernant le marché pour une étude globale sur la faisabilité d'un mécanisme assurantiel, le dossier est actuellement traité par mon administration à qui j'ai demandé de lancer le marché durant cet été.

Enfin, en ce qui concerne la recherche sur le piégeage, j'ai octroyé une subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W). Les recherches sont actuellement en cours et les résultats permettront de contribuer à optimiser la technique des arbres pièges pour lutter contre les scolytes.